

*Arrondissement de BETHUNE*

du Bureau Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 26 septembre 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 20 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVER SIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe (à partir de la question 10), DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 7), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine (à partir de la question 5), MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse (à partir de la question 5), BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André (à partir de la question 8), FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HERBAUT Emmanuel, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique*

**PROCURATIONS :**

*DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVER SIN Corinne, DELANNOY Alain donne procuration à DELECOURT Dominique, MARIINI Laetitia donne procuration à GACQUERRE Olivier, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*CHRETIEN Bruno, DEBUSNE Emmanuelle, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, SELIN Pierre, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, CRETEL Didier, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PICQUE Arnaud, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno*

*Monsieur DEBAECKER Olivier est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**26 septembre 2023**

**AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**PROJET EUROPEEN DE COOPERATION : CANDIDATURE DOSSIER INTERREG**  
**#ABC - APPROBATION DES ORIENTATIONS ET DU PLAN DE FINANCEMENT**  
**PREVISIONNEL OUVRANT DROIT A LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU**  
**PROGRAMME D'INTERREG VI « FRANCE, WALLONIE, VLAANDEREN » -**  
**MODIFICATION DE PROJET**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le projet de territoire, approuvé par la délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire,  
Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti.

Par délibération n°2023\_BC060, le Bureau communautaire du 27 juin 2023 a approuvé la candidature du dossier Interreg #ABC, les orientations et le plan de financement prévisionnel.

La candidature du projet #ABC a été déposée le 14/02/2023 lors de la phase 1 de l'appel à projet du programme Interreg VI « FRANCE, WALLONIE, VLAANDEREN ».

Le Secrétariat Technique du programme Interreg VI « FRANCE, WALLONIE, VLAANDEREN, a émis des recommandations suite à l'analyse des projets déposés lors de la phase de dépôt 1. Le programme Interreg a notamment demandé la diminution des budgets des partenaires (entre 30% et 40% en moyenne) et de réduire le nombre de partenaires participants au projet et de leur donner la qualité d'opérateurs associés.

Le programme repose toujours sur trois axes principaux :

1) L'art dans le paysage et l'espace public comme vecteur d'attractivité & construction des circuits thématiques artistiques et événements organisés à l'échelle de la destination transfrontalière ;

2) Le développement d'activités nautiques et d'événements sur l'eau et autour de l'eau à partir des sites du projet #ABC - Aménagement de service le long de la voie d'eau ;

3) La déclinaison des campagnes de promotion-communication autour des actions et sites soutenus par le projet #ABC.

La présente délibération a pour objet de prendre acte des recommandations formulées par le programme Interreg IV qui sont :

- Le retrait du site de la base nautique de Beuvry de l'opération du projet #ABC ;
- La transformation de la qualité de l'Office de tourisme Béthune Bruay qui devient partenaire associé, ce qui ne l'empêchera pas d'accompagner la Communauté d'agglomération dans la réalisation du projet et notamment sur la partie communication et mise en tourisme des activités 1 et 2 ;
- La Communauté d'agglomération récupère le budget initialement attribué à l'office de tourisme intercommunal d'un montant de 30 000 €. Ce montant pourrait être revalorisé en diminuant le budget d'une autre activité. L'office de tourisme n'aura plus de budget dans le projet ;
- La modification du plan de financement total du projet tel que présenté ci-après.

<b>Plan de financement total du projet</b>		
Cofinancement (DSIL)	84 000 €	13%
FEDER	378 000 €	60%
Autofinancement (CABBALR)	168 000 €	27%
<b>Total</b>	<b>630 000 €</b>	<b>100 %</b>

Il est précisé que les montants prévisionnels présentés par action sont susceptibles d'être modifiés tout au long du cycle de vie du projet. En revanche, le budget global du projet restera identique. L'absence d'octroi de la subvention INTERREG demanderait une révision des opérations.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 11 septembre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications aux orientations du programme de valorisation et d'aménagement des activités fluviales et fluviales le long du canal d'Aire à La Bassée telles que présentées ci-dessous, et le plan de financement prévisionnel de la phase 1 du projet tel que présenté ci-dessus, et d'autoriser l'inscription de l'opération dans le cadre du programme Interreg V »France, Wallonie, Vlaanderen » ouvrant droit à l'octroi d'une subvention et la signature de tous les documents afférents au projet #ABC, et de préciser que d'autres financements complémentaires seront recherchés. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département...

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** les modifications aux orientations du programme de valorisation et d'aménagement des activités fluviales et fluviales le long du canal d'Aire à La Bassée telles que présentées ci-dessous,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de la phase 1 du projet tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** l'inscription de l'opération dans le cadre du programme Interreg V »France, Wallonie, Vlaanderen » ouvrant droit à l'octroi d'une subvention,

**AUTORISE** la signature de tous les documents afférents au projet #ABC,

**PRECISE** que d'autres financements complémentaires seront recherchés.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **29 SEP. 2023**

Et de la publication le : **29 SEP. 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**THELLIER David**

**THELLIER David**

